

Compte-rendu de l'Assemblée Constituante du Conseil de Quartier Centre Ville - Frileuse du 27 septembre 2006

Ordre du jour :

Election du 2^{ème} collège du Conseil de Quartier.

Préambule :

20 personnes étaient présentes dont une du 1^{er} collège.

2 élus ont animé la séance : Jacqueline Morel et Gilles Allais.

La séance a débuté vers 20h45 et s'est terminée vers 22h45.

Présence de Dalila Degdoug en tant qu'Agent de Développement Social

I. Présentation sur les Conseils de Quartier

ORIENTATIONS

Le 27 mars 2003, le Conseil Municipal adoptait à l'unanimité un texte d'orientation portant sur le développement de la démocratie locale

Il comprend trois parties :

1. La vie de l'assemblée locale et des établissements publics.
2. Les relations entre élus, associations et citoyens.
3. La démocratie directe et la participation.

Le texte adopté par le Conseil Municipal préconise :

[...] la création de collectifs de quartier, composés pour une part, à l'image des Conseils de Quartier [Loi dite "démocratie de proximité"] et pour une autre de représentants désignés indépendamment du Conseil Municipal.

Leurs missions principales sont les suivantes :

- Émettre un avis, visé par le Conseil Municipal, sur toutes les délibérations concernant le quartier
- Participer à l'élaboration du budget de la ville
- Chaque instance établit son règlement intérieur avec une partie commune à tous les quartiers et une partie spécifique. La partie commune fixe les droits et responsabilités des instances de quartier
- Des moyens propres de fonctionnement sont alloués à ces instances pour qu'elles puissent librement travailler et communiquer. Des partenariats financiers sont recherchés entre la ville, Les bailleurs et d'autres... permettant la réalisation de projets à l'instigation des habitants.

OBJECTIFS

Rappelons les objectifs fixés par le Conseil Municipal :

- Impulser et dynamiser la vie de chaque quartier.
- Favoriser une participation permanente des populations.
- Encourager toute initiative de pratiques démocratiques.

COMPOSITION

Il existe sept quartiers : Centre ville, Chaperon vert, Gabriel Péri, Plateau Mazagan, Reine Blanche, Val de Bièvre, Victor Hugo.
Chaque quartier est doté d'un conseil du même nom.



Ces conseils ont essentiellement un rôle d'animateur de la vie démocratique du quartier

- La mise en place des conseils des quartiers s'effectue au cours d'une assemblée constituante à l'issue de laquelle un collectif de la vie citoyenne et démocratique du quartier est créé
- Ce collectif est composé de quinze membres répartis en deux collèges, selon la proportion 1/3 et 2/3.
- * Le premier collège de cinq membres est constitué des acteurs du quartier
- * Le second collège de dix membres est élu par l'assemblée constituante
- * Le collectif se dote d'une direction collégiale de trois membres qui est constituée en respectant la portion 1/3, 2/3 des deux collèges.

COMPETENCES ET RESPONSABILITES

Les pouvoirs et responsabilités des conseils de quartier sont définis ainsi :

1. Concertation et animation de la vie locale
2. Les projets et propositions
3. Les avis (le Conseil de Quartier est consulté par le Conseil Municipal)

La place de l'enfance : permettre l'expression des enfants

- * Le collectif de la vie citoyenne et démocratique du quartier est désigné pour une période d'un an
- * Les réunions des conseils de quartier, auxquelles sont invités tous les habitants du quartier, ont lieu au moins trois fois par an.
- * Une conférence annuelle convoquée par le maire réunit les conseillers municipaux et les conseils de quartier pour :
 - établir un rapport d'activité ;
 - débattre des grands projets de ville ;
 - proposer des orientations de travail pour l'année à venir.

MOYENS

Les moyens humains

Le service des antennes de quartier est chargé d'assister les conseils de quartier. Un agent de développement social est en relation avec la direction collégiale du conseil de quartier constituée de trois membres du collectif de la vie démocratique et citoyenne.

Les moyens financiers

Le Conseil Municipal décide d'une enveloppe budgétaire destinée au bon fonctionnement des conseils de quartier et à la réalisation des projets proposés.

Les moyens matériels

La ville mettra à la disposition du collectif un lieu permettant de se réunir, de travailler et de communiquer.

II. Le Débat

La relation entre le Conseil de Quartier et d'autres institutions :

Une personne demande quelles relations le Conseil de Quartier peut-il avoir avec des institutions telles que la Communauté d'Agglomération ou le Conseil Général? Elle précise qu'elles gèrent plusieurs projets dans la ville comme l'aménagement du jardin de la paix ou la requalification de l'avenue Raspail. Par conséquent, il est nécessaire que le Conseil de Quartier puisse intervenir auprès de ces "instances" pour au moins être informé des projets les concernant et aussi être force de proposition.

Un élu rappelle que plusieurs compétences ont été transférées à la Communauté d'agglomération, comme la voirie, certains équipements culturels...Il précise que cela pose un problème de démocratie car les populations ne sont pour l'instant pas réellement concertées, à l'instar de ce qui se fait dans les communes. Il invite les participants à solliciter la Communauté d'Agglomération pour instaurer une forme de concertation.

Le stationnement :

Une personne intervient pour dire qu'il y a un vrai problème de stationnement en centre ville, notamment pendant les jours de marché et près de l'hôtel Ibis.

Les élus rappellent qu'il y a un travail autour Plan Local de Déplacement impulsé par la Communauté d'Agglomération et qu'en ce moment une étude est en cours sur le stationnement dans la ville.

Les équipements :

Une personne demande si tous les thèmes pourront être abordés par le Conseil de Quartier comme par exemple les équipement de la ville.

Les élus rappellent que le Conseil de Quartier est libre de traiter des sujets de son choix. Concernant les équipements ayant un impact sur toute la population, le Conseil Municipal demandera l'avis de tous les Conseils de quartier. Il précise que lors de la réflexion sur la création des Conseils de Quartier, les élus ne souhaitent pas que futurs Conseils de Quartier se replient sur eux même. C'est pourquoi il est spécifié dans la charte, que les Conseils de quartier peuvent se rencontrer pour travailler ensemble sur des projets tels que la couverture de l'A6b qui touche plusieurs quartier.

Les locaux vacants :

Certains participants évoquent les locaux vacants du centre ville comme par exemple la bibliothèque, la perception, les Bains douches... Ils se demandent si le Conseil de Quartier pourra proposer des idées de reconversions de ces locaux.

Une personne demande s'il n'est pas envisageable de créer une crèche puisqu'il y a un manque de place au niveau de la ville pour accueillir les bébés.

Les élus rappellent que les Conseils de Quartier peuvent être force de propositions afin d'alimenter l'émergence de projets. Cependant, concernant les locaux de l'ancienne bibliothèque, un élu a précisé qu'ils seront certainement destinés à accueillir un commerce afin de dynamiser le centre ville.

La consultation des conseils de quartier :

Une personne rappelle qu'il est nécessaire que la Mairie consulte le Conseil de Quartier très en amont des projets qu'elle engage pour qu'il y ait un vrai travail de réflexion et de participation des habitants

La communication :

Une participante exprime l'idée que le Conseil de Quartier devra réfléchir à sa communication pour toucher des habitants qui n'ont pas l'habitude de participer aux concertations.

Un élu rappelle que les Conseils de Quartiers doivent constituer un levier pour qu'un nombre grandissant d'habitants puissent le rejoindre.

Une personne demande si les jeunes du Point J ont été informés de l'assemblée constituante.

Un élu précise que le Point J était fermé tout le mois de septembre, mais cependant, l'information auprès des jeunes est passée via le Point Information du Service Jeunesse qui touche tous les jeunes de la ville.

Les moyens techniques :

Les participants se sont interrogés sur les moyens dont disposeront les conseils de quartier.

Une personne a pris l'exemple du jardin de la paix pour exprimer le fait qu'ils auront plus de poids auprès de la Communauté d'Agglomération avec l'intervention d'un paysagiste qu'ils auront eux-même choisi. Ils pourront de ce fait proposer des préconisations qui pourraient faire avancer le projet plus vite.

Un élu précise que le conseil de quartier peut aussi monter ses propres projets et la ville assurera un soutien technique via un budget et le concours des services municipaux (notamment avec le Service Antennes de Quartier et l'Agent de Développement Social Dalila Degdoug).

III. Composition du collectif de la vie Démocratique et Citoyenne du quartier

Membres du 1^{er} collège

CURA	Francis	Conseil Syndical Rouget de Lisle
METAYER	Isabelle	Maison Gérontologique du Sacré Coeur
CHETRIT	George (Brasserie)	ACTIC (association des commerçants) avec M.Gibral (Librairie)
MULLER	Carmen	Directrice école Barbusse
ARDIN	Micheline	Atelier théâtre 3 ^{ème} âge , en attente de sa réponse définitive

Membres du 2^{ème} collège

MORA	Marie Lou
CARTEAU	
CURA	Brigitte
DUQUENNE	Anne Marie
BRETON	Jean Louis
DELAPLACE	Bernard
JOUBERT	Bénédicte
FRUCHARD	Stéphanie
GATEAU	Françoise
LACALMETTE	Marie Geneviève

Le vote du 2^{ème} collège n'a pas été nécessaire au vu du nombre de volontaires. Les membres se sont proposés et l'ensemble de l'assemblée a approuvé la composition du collège.

Par ailleurs, l'assemblée n'a pas souhaité élire les trois personnes sensées composer la direction collégiale. Il a été décidé que Francis Cura et Marie Lou organisent la première rencontre du Collectif de la Vie Démocratique du Quartier afin d'élire officiellement le trio.

Enfin, Francis Cura et Marie Lou Mora pourront contacter Dalila Degdoug pour la réservation d'une salle.